

II.(A) AMENDEMENTS AUX STATUTS - Acceptés par le 5ème OEI

1. Remplacer partout "programme fondamental" par: "Programme de Transition".
2. Au lieu de "cellule", mettre partout "organisation".
3. Article 1. Au lieu de "composée de tous les militants révolutionnaires qui...", mettre: "composée de tous les militants révolutionnaires organisés dans les sections nationales qui..."
10 pour, 1 contre, 1 abst.
4. Article 5. Dernière ligne. Remplacer les deux dernières lignes par: "sur la demande de 1/3 des mandats du Congrès précédent".
5. Article 5. Remplacer: "et aussi de la représentation" par: "donnant une représentation proportionnelle aux minorités nationales et prévoyant des dispositions pour accorder une voix consultative aux minorités qui ne seraient pas autrement représentées."
11 pour, 1 abst.
6. Article 8. Remplacer: "il détermine la ligne politique", par: "il interprète et applique la ligne décidée".
7. Article 11. Première phrase. Ajouter: "et soutient celles-ci dans leurs activités".
8. Article 13. Supprimer les mots "si elle est contestée ne devrait être prise que dans les cas d'extrême gravité et".
9. Article 13. Remplacer "celui-ci est" par: "une confrontation des divergences politiques prouve qu'il n'y a pas de différence programmatique entre eux et qu'ils sont tous deux".
10. Article 14. Première phrase: "Le C.E.I. peut envoyer aux sections nationales des représentants choisis parmi ses propres membres ou désignés par lui parmi les membres d'autres sections".
Même article; remplacer les deux dernières phrases par: "Ils doivent être admis à toutes les réunions de la section nationale et coopérer intimement avec la direction de cette section. Il leur sera accordée une large possibilité de s'adresser aux membres des sections et de leur présenter des résolutions."
11. Article 16. Remplacer les mots "le rôle d'intermédiaire et la coordination des liaisons" par: "le rôle d'intermédiaire, la coordination des liaisons, et des recommandations au S.I. pour des décisions et des actions".
12. Article 17. Supprimer les mots "dans la limite de leur temps disponible".
13. Article 24. Ajouter à la fin: "dans ce cas la publication se fera dans un document intérieur."